

Luc CHATEL

Ancien ministre
Député de la Haute-Marne
Maire de Chaumont

Paris, le 26 juillet 2013

Nos réf : ASS/CBA260713

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la demande d'égalité de traitement entre tous les orphelins de guerre que demandent les pupilles de la Nation et je vous en remercie.

J'ai pris connaissance de votre courrier avec tout l'intérêt qu'il mérite.

Attentif à cette question, j'avais souhaité interpeller le Gouvernement sur ce sujet dès la fin de l'année 2012, comme vous le verrez dans le document ci-joint.

La réponse du Ministre délégué auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, ne m'a pas satisfaite, dans la mesure où elle entérine la situation actuelle.

Le Président de la République Nicolas Sarkozy avait souhaité une unification des dispositifs existants afin d'établir une équité de traitement entre les orphelins de guerre, aujourd'hui âgés, pour lesquels une indemnisation représente tant au plan moral que matériel une juste reconnaissance des souffrances subies par le passé.

Je tiens à vous assurer que je demeure très attentif à cette question et qu'à l'approche des discussions budgétaires pour 2014, je veillerai à ce que la question de la mise en place d'un cadre juridique unique s'étendant aux cas d'orphelins de guerre et pupilles de la Nation soit de nouveau défendue. Vous pouvez compter sur ma détermination.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.


Luc CHATEL

Maître André LEFEBVRE
453 route de Nomeny
54960 EULMONT